



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY à Michèle DOLLÉ, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.01.001

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21
DECEMBRE 2017**

Rapporteur : André HARTEREAU

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 21 décembre 2017 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Xavier POUREAU.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil présents* lors de cette séance le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

* Non votants : 5 absents de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 :
Stéphane LOHÉZIC, Katy BOUILLAUT, Caroline BALSSA, Jennifer TESSIER-JOSSET,
Marie-Hélène LE BORGNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU